

Communication sur le progrès n°9 Le 18/06/2013

Dans un premier temps, l'Imprimerie Moderne de l'Est (IME) s'est engagée dans une démarche environnementale concrétisée tout d'abord par la labellisation Imprim'Vert et poursuivie par d'autres certifications environnementales (ISO 14001:2004, FSC, PEFC, Print Environnement...).

Dans un second temps, IME a marqué sa volonté de dépasser la problématique purement environnementale en mettant en place une démarche globale Hygiène / Sécurité / Environnement et Développement Durable à tous les niveaux de l'entreprise.

C'est dès 2006 qu'IME a choisi d'adhérer au Pacte Mondial en manifestant son engagement sur les valeurs essentielles que sont :

- les droits de l'homme,
- le droit du travail et les conditions de travail,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre la corruption,

afin de partager les expériences et les bonnes pratiques environnementales et sociales dans le monde.

Travailler dans le respect des droits de l'Homme en vertu des règles de l'Organisation Internationale du Travail et des législations française et européenne, améliorer les conditions de travail des salariés par des actions concrètes et de sensibilisation du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) et préserver notre environnement et cadre de vie de la zone rurale qui nous entoure sont autant d'enjeux et de valeurs chères à l'entreprise.

Monsieur Laurent Labat, Président Directeur Général de l'Imprimerie Moderne de l'Est, renouvelle son engagement et celle de ses collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.

Laurent LABAT
Président Directeur Général



Principes	Actions	Résultats
DROITS DE L'HOMME		
<p>1/ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fiche référencement fournisseurs (questions N°9 du questionnaire) ✚ Formations ADR 2013 ✚ Affiche « Prévention » : travail sur les situations dangereuses, le plus en amont possible ✚ Formation bruit par CHSCT 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 100 % des fournisseurs sélectionnés adhèrent à ce principe. ✚ 25 personnes sensibilisées et formées : caristes, chauffeurs, hiérarchiques, Direction ✚ Collaboration en cours avec le CHSCT sur la création de l'affiche et la sensibilisation des personnels aux gestes et postures dangereuses ✚ 40 personnes formées par les membres du CHSCT, eux-mêmes formés par la Médecine de Santé au Travail
<p>2/ Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Certifications FSC et PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Engagement formalisé de l'entreprise : <u>annexe 4 PEFC</u> relative aux conditions d'emplois conformes aux réglementations internationales <u>Référentiel FSC</u> relatif aux respects des populations, de la faune et de la flore, lors de l'exploitation des forêts
CONDITIONS DE TRAVAIL		
<p>3/ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Refonte du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ✚ Collaboration avec le CHSCT ✚ Certification PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les 27 unités de travail ont été ré-étudiées avec le CHSCT, les opérateurs, les hiérarchiques et les services transverses ce qui a permis de réaliser dans la foulée, les fiches de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels (pénibilité) ✚ Modification de trois chariots élévateurs avec adjonction de siège pneumatique, écarteur hydraulique de fourches. ✚ Voir principe précédent
<p>4/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fiches de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels (pénibilité) ✚ Certification PEFC 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Reconstitution et relevé des postes occupés tout au long de la carrière dans l'entreprise, réalisée avec les opérateurs ✚ Voir principe 2/
<p>5/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect des règles de l'OIT et sélection des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Voir principe 1/ pour la sélection des fournisseurs et le respect des réglementations applicables en France
<p>6/ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect de la Règlementation applicable en France 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Plan d'emploi des seniors, plan Egalité Homme-Femme, Plan de prévention de la pénibilité

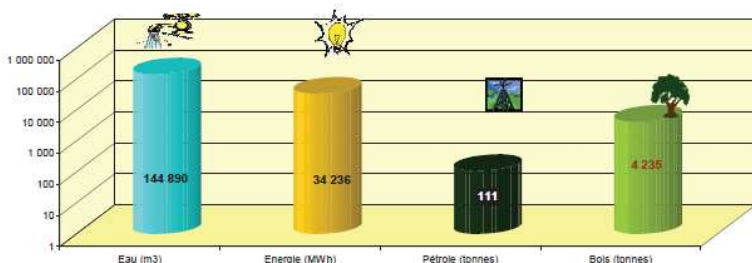
Principes	Actions	Résultats
ENVIRONNEMENT		
<p>7/ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Diagnostic Déchets- Développement Durable de mai 2013 (portant sur les résultats de l'année complète 2012) : Collaboration avec le prestataire de déchets pour quantifier les économies de ressources naturelles réalisées grâce aux gestes de tri de chacun au sein de l'entreprise au travers du recyclage et de la réutilisation des matières ✚ Audit QSE par un fournisseur en 2013 ✚ Visite réciproque des sites de notre entreprise et de notre prestataire de traitement des déchets dangereux fin 2012 pour sensibiliser le fournisseur à nos procédures d'achat, environnementales et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les 3300 tonnes de déchets recyclés (papiers, cartons, plastiques, aluminium...) représentent une économie d'eau de 144 890 m³ soit l'équivalent de la consommation de 2 600 habitants et 35 000 MWh soit la consommation d'énergie de 3 300 habitants (voir tableau : bilan environnemental) ✚ Rapport d'audit permettant la mesure de la performance de l'entreprise sur les aspects qualité / sécurité / environnement et les axes de progrès, renforcement des liens avec le fournisseur ✚ Renforcement des liens / implication du fournisseur à notre démarche environnementale et respect de nos exigences strictes en matière d'achat, d'environnement et de sécurité (envoi des Fiches de données de sécurité avant tout essai de produits...)
<p>8/ Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Refonte du bilan carbone en 2013 et formation du Service Environnement au Bilan carbone (dernière version) / fourniture aux clients intéressés de l'empreinte carbone de leur ouvrage ✚ Diminuer nos consommations, nos rejets et nos impacts : Ordures ménagères : sacs plastiques transparents, tube en carton dans la poubelle pour empiler les gobelets et en réduire le volume... Eau : investissement dans des matériels consommant moins d'eau, relevés mensuels des compteurs d'eau pour réparer toute fuite rapidement Déchets : Tri très fin des déchets et recherche de filières de valorisation COV (Composés Organiques volatils) : recherche de produits moins émetteurs et diminution des quantités de produits 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mise à jour du bilan carbone (identification du principal poste émetteur de COV : les intrants (produits et services achetés)) et réalisation de 98 empreintes carbone de 2006 à aujourd'hui ✚ Pour les ordures ménagères (voir graphique et tableau (a)) : diminution de la quantité de 24 450 à 7445 kg de 2006 à 2012 générant des économies cumulées de 23 640 € ✚ Pour l'eau (voir graphique(b)) : diminution de la consommation d'eau de 12 500 m³ à 2950 m³ en 12 ans ✚ Déchets : 96 % de valorisation matière et 0% enfouissement, 2%valorisation énergétique, 2% incinération COV : - 36% des émanations en 6 ans



Principes	Actions	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participation à l'élaboration des Indicateurs Economiques Environnementaux dans le cadre du Groupe Management Environnement du Mouvement Français pour la Qualité ✚ Rédaction et diffusion de brèves environnement toutes les deux semaines ✚ IME et son prestataire de déchets dangereux ont été choisis par l'ADEME comme entreprises témoins pour illustrer un partenariat gagnant pour réduire le volume et la dangerosité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Remise d'une centaine de coffrets contenant les 130 indicateurs économiques environnementaux et création d'une version dématérialisée pour en faciliter la communication et l'utilisation (<i>voir illustration c</i>) ✚ Augmentation du nombre d'abonnés : passage d'une diffusion interne à une diffusion interne et externe ✚ 1 des 12 entreprises sélectionnées comme exemples de partenariat B2B gagnant pour réduire les déchets (<i>voir pièce jointe : 9-PacteMondial_CoP_9_2013_PJ_B2B.pdf</i>)
<p>9/ Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Audit énergétique réalisé par la CCI ainsi que plusieurs études énergétiques en 2013 par des prestataires extérieurs (ADEME/CEREN, consultant spécialisé ISO 50 001, gestionnaire de fluides...) ✚ ADEME : partenariat B2B (voir principe précédent) ✚ Graphiques portant sur l'évolution sur 12 mois flottants des différents déchets papier dans le cadre d'une démarche « Lean : Excellence opérationnelle » 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Réception des différents rapports : étude et analyse des priorités d'action en cours ✚ Voir principe précédent ✚ Sensibilisation mensuelle des différents intervenants en lien avec la démarche
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
<p>10/ Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Respect de la Règlementation applicable en France ✚ Partenariat « Eco-Alu » entre fournisseur de plaques, imprimerie et fondeur 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Sélection des fournisseurs français et européens ✚ Limitation du coût et des volumes pour les cadeaux d'entreprise ✚ Contrat tripartite évitant la disparition des plaques aluminium

BILAN ENVIRONNEMENTAL : ECONOMIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Matière	Tonnages recyclés	Eau (m ³)	Energie (MWh)	Pétrole (tonnes)	Bois (tonnes)	Gaz naturel (m ³)	Mineral de fer (tonnes)	Coke (tonnes)	Mineral de cuivre (tonnes)	Bauxite (tonnes)	Gypse (tonnes)	Sable (tonnes)
PAPIERS ET CARTONS <small>(source des données : Eco-Emballages)</small>	3 003,3	144 757 48,20 m ³ /t recycle	30 783 10,25 MWh/t recycle		4 235 1,41 t/t recycle							
PIECES ET FILMS PLASTIQUES <small>(source des données : Bureau International du Recyclage)</small>	25,0		145 5,77 MWh/t recycle	54 2,16 t/t recycle								
BOIS (utilisation en chaufferie) <small>(source : équivalence énergétique des combustibles)</small>	177,8			57 0,32 t/t recycle								
BOIS (réemploi de palettes) <small>(source : sucres)</small>	0,0				0 0,90 t/t recycle							
VERRE <small>(source des données : Eco-Emballages)</small>	0,0	0 1,17 m ³ /t recycle	0 1,46 MWh/t recycle									0 0,66 t/t recycle
PLATRE <small>(source des données : Recovering)</small>	0,0	0 1,46 m ³ /t recycle	0 0,31 MWh/t recycle								0 0,97 t/t recycle	
FERRAILLES - acier <small>(source des données : Eco-Emballages)</small>	0,0	0 11,57 m ³ /t recycle	0 4,46 MWh/t recycle				0 1,92 t/t recycle	0 0,63 t/t recycle				
METEAUX NON FERREUX - aluminium <small>(source des données : Eco-Emballages)</small>	124,4	133 1,07 m ³ /t recycle	3 308 26,59 MWh/t recycle							304 2,44 t/t recycle		
METEAUX NON FERREUX - cuivre <small>(source des données : Bureau International du Recyclage + Eurocopper)</small>	0,0		0 24,94 MWh/t recycle						0 166,67 t/t recycle			
TOTAL	3 331	144 890	34 236	111	4 235	0	0	0	0	304	0	0
Equivalent habitant (/an/hab) <small>(source des données : Eco-Emballages)</small>		2 634 65,0 m ³ /an/hab	3 324 10,3 MWh/an/hab									

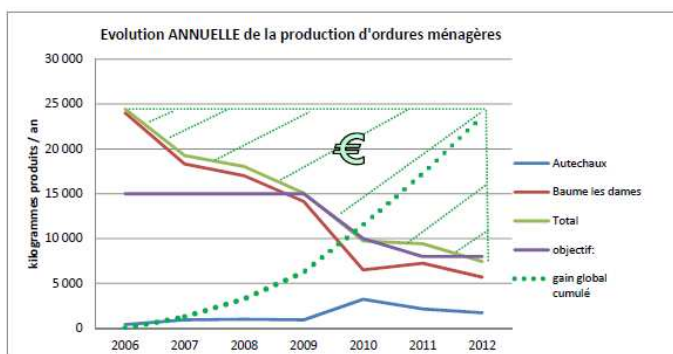


Soit la consommation d'eau de 2634 habitants pendant 1 an
Soit la consommation d'énergie de 3324 habitants pendant 1 an

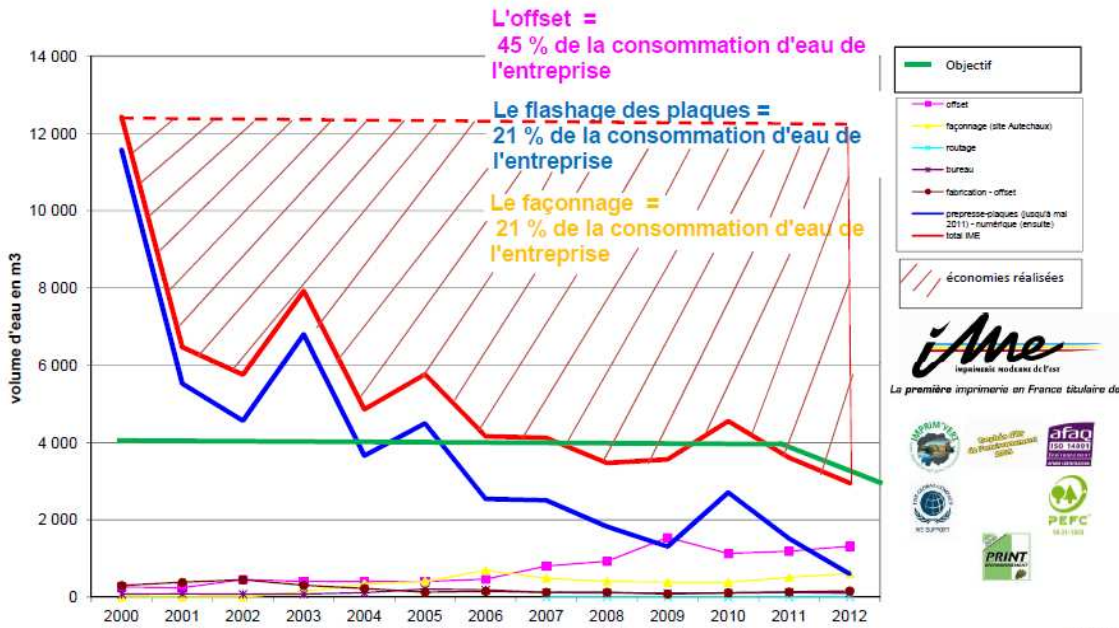
Illustrations : Principe 8

a) Evolution de la quantité de déchets assimilés aux ordures ménagères

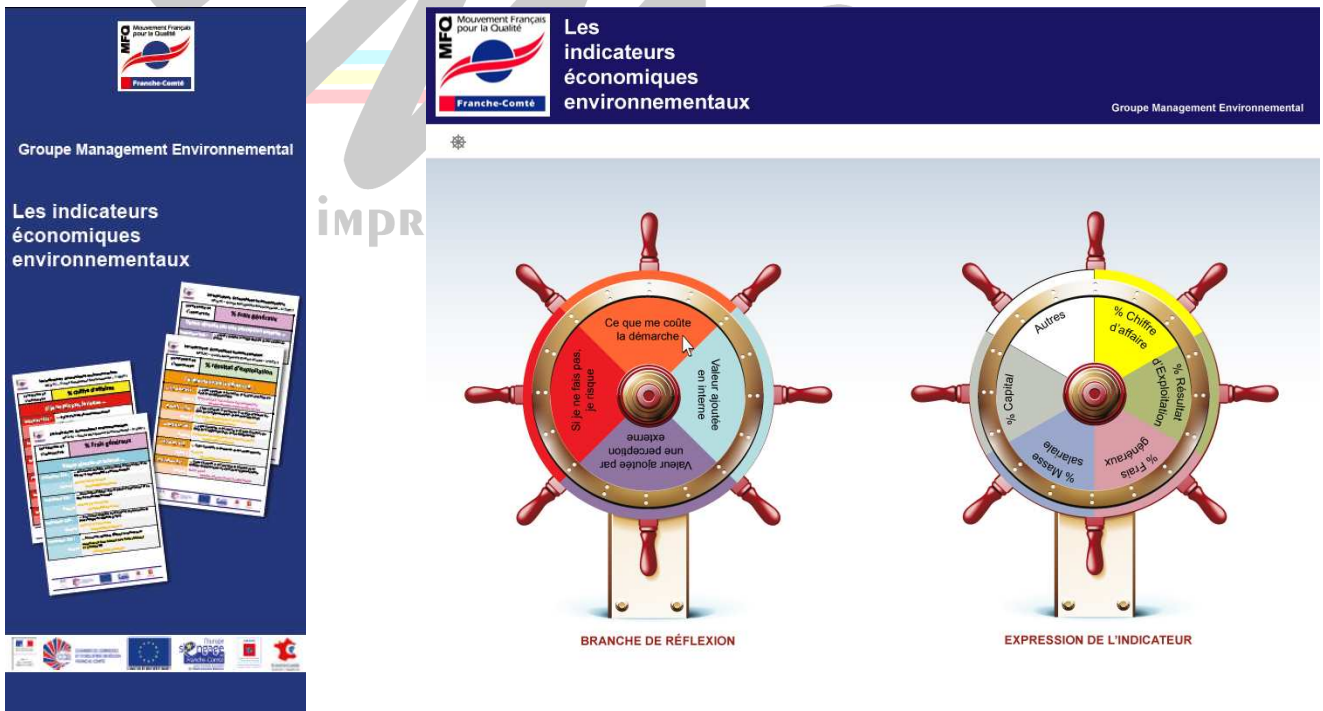
Production ordures ménagères (en kg)	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
	annuel	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel
Autechaux	405	34	940	78	1 020	85	944	79	3 239	270	2 172	181	1 738	145
coût	297 €		449 €		539 €		566 €		1 213 €		923 €		765 €	
Baume les dames	24 045	2 004	18 319	1 527	17 023	1 419	14 144	1 179	6 508	542	7 261	605	5 707	476
coût	5 353 €		4 310 €		5 067 €		4 253 €		2 280 €		2 635 €		2 056 €	
Total	24 450	2 038	19 259	1 605	18 043	1 504	15 088	1 257	9 747	812	9 433	786	7 445	620
coût total	5 651 €		4 759 €		5 606 €		4 818 €		3 493 €		3 558 €		2 821 €	
coût moyen tonne	0,23 €		0,25 €		0,31 €		0,32 €		0,36 €		0,38 €		0,38 €	
gain annuel (facture)														
Ecart n-(n-1) : poids	0		5 191		1 216		2 955		5 341		314		1 988	
Ecart n-(n-1) : facture	0 €		892 €		-847 €		787 €		1 325 €		-65 €		736 €	
gain global annuel (actualisé)														
Ecart n-réf. : poids	0		5 191		6 407		9 362		14 703		15 017		17 005	
Ecart n-réf. : gain	0 €		1 283 €		1 991 €		2 990 €		5 269 €		5 664 €		6 444 €	
gain global cumulé	0 €		1 283 €		3 273 €		6 263 €		11 532 €		17 196 €		23 640 €	
objectif:	15000		15000		15000		15000		10000		8000		8000	



b) Consommation d'eau chez IME



c) Indicateurs Economiques Environnementaux : Versions papier (fiches) et informatique



MFC Mouvement Français pour la Qualité
Franche-Comté

Les indicateurs économiques environnementaux

Groupe Management Environnemental

Les indicateurs économiques environnementaux

BRANCHE DE RÉFLEXION

EXPRESSION DE L'INDICATEUR

d) Partenariat B2B gagnant pour la réduction des déchets

Pièce jointe : 9-PacteMondial_CoP_9_2013_PJ_B2B.pdf

